

## **Tirage 3 \$ pour un Bon départ**

Nombre de billets imprimés : 235 000

Coût du billet : 3 \$

### **VENTE DE BILLETS**

1. Pour participer, il suffit d'acheter un billet de participation au coût de 3 \$ ou de donner de l'argent Canadian Tire équivalent à une valeur de 3 \$ et d'inscrire sur le billet toutes les informations nécessaires à la participation au concours (nom, prénom, adresse complète, no de téléphone).
2. La période de vente des billets pour gagner l'une des trois voitures Chevrolet organisée par la Fondation Bon départ de Canadian Tire du Québec débute à compter de la semaine du **26 mai jusqu'au vendredi 17 août 2018**.
3. L'achat est final et non remboursable.
4. Deux cent trente-cinq mille (235 000) billets ont été imprimés et numérotés de 000 001 à 235 000.
5. Les billets sont disponibles dans tous les magasins Canadian Tire du Québec participants et au bureau de la Fondation.
6. Plus d'un billet par personne peut être acheté.
7. La valeur totale des prix est approximativement de 92 974,50 \$.

### **TIRAGE**

Le tirage au sort de trois billets parmi tous les billets admissibles reçus aura lieu lors du tournoi de golf au bénéfice de la Fondation Bon départ de Canadian Tire du Québec au **Canadian Tire de LaSalle, situé au 2221, boulevard Angrignon, LaSalle (Québec), H8N 3E3, le mercredi 22 août à 11 h 00**.

Les chances de gagner dépendent du nombre total de billets vendus. Une personne indépendante procédera aux tirages au sort parmi tous les billets reçus jusqu'à la date limite du concours, sous la supervision d'une firme comptable.

Après vérification de leur admissibilité, les trois personnes dont les noms auront été tirés au hasard seront avisées par téléphone la journée-même ou quelques jours après la date des tirages susmentionnés. Les personnes devront avoir été jointes avant 16H00 le 31 décembre 2018, sans quoi les organisateurs procéderont à la sélection au hasard d'une autre inscription. Toute inscription jugée inadmissible sera automatiquement rejetée.

### **LES PRIX**

Trois véhicules Chevrolet Cruze Berline LT RS 2018 – édition distinction, d'une valeur approximative de 30 991,51 \$ incluant les taxes et les frais de transport.

Pour la liste complète des caractéristiques de série, veuillez communiquer avec la Fondation Bon départ à [info@fbdctq.ca](mailto:info@fbdctq.ca)

Prix non monnayables ni échangeables. En cas d'épuisement des stocks de voitures, un véhicule 2018 de même modèle et de valeur égale ou supérieure sera alloué aux gagnants.

**RÉCLAMATION DES PRIX**

1. À la suite du tirage des trois billets gagnants, la Fondation Bon départ de Canadian Tire du Québec communiquera par téléphone avec les gagnants et leur enverra une lettre de confirmation par la poste.
2. Les personnes gagnantes devront accepter les prix tels quels. Ils ne pourront en aucun cas être transférés, échangés en tout ou en partie contre leur valeur en argent, substitués à un autre prix ou transférés à une autre personne.
3. Les gagnants(es) devront prendre possession de leur véhicule respectif chez le concessionnaire Chevrolet le plus près de leur résidence et fournir une pièce d'identité au moment de réclamer le prix.
4. Pour des raisons hors du contrôle de la Fondation Bon départ de Canadian Tire du Québec, il se pourrait que les livraisons soient retardées à une date ultérieure au 31 décembre 2018.

**CONDITIONS GÉNÉRALES ET ADMISSIBILITÉ**

1. Ce tirage s'adresse à toute personne résidant au Québec âgée de 18 ans et plus.
2. Les employés de la Fondation Bon départ de Canadian Tire du Québec et ceux résidant à la même adresse ne peuvent participer à ce tirage.
3. Les véritables prénoms, nom et adresse civique des participants devront être fournis lors de leur inscription au tirage. Les participants ayant recours à un nom d'emprunt, au nom d'une entreprise, à un nom porte-bonheur et toute autre substitution de nom ne pourront pas bénéficier des prix offerts dans ce tirage.
4. Toutes les inscriptions deviennent la propriété de la Fondation Bon départ de Canadian Tire du Québec qui n'assumera aucune responsabilité en ce qui a trait à la perte, au vol, à la réception ou tout problème technique, mécanique ou électronique pouvant entraîner le retard des inscriptions.
5. Toutes les inscriptions souhaitant recevoir des communications ou offres promotionnels de la Compagnie General Motors deviendront leur propriété. Elles leur seront transmises et seront utilisées conformément à leur politique sur la protection de la vie privée : [gm.ca/gm/french/corporate/about/privacy/overview](http://gm.ca/gm/french/corporate/about/privacy/overview).
6. Toutes les inscriptions sont sujettes à la vérification par les organisateurs du tirage. Les personnes participantes acceptent de se plier aux règlements du concours et aux décisions des organisateurs, qui sont finales et sans appel.
7. Les organisateurs du tirage se réservent le droit de modifier les conditions du tirage ou d'y mettre fin à quelque moment que ce soit et ce, sans préavis, sous réserve de l'approbation de la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec.
8. Ce tirage est soumis à toutes les lois fédérales, provinciales et municipales qui s'appliquent. Les personnes participantes ne recevront aucune correspondance de la Fondation Bon départ de Canadian Tire du Québec : seules les personnes sélectionnées recevront une communication par téléphone, par courriel et par la poste.
9. En participant à ce tirage, le ou la gagnant(e) autorise, si requis, les organisateurs du tirage et leurs représentants à utiliser, à des fins publicitaires et promotionnelles, son nom, sa ville de résidence, sa photographie, son image, sa voix et/ou ses déclarations relatives au tirage, et ce, sans aucune forme de rémunération et pour une période indéterminée.

10. En participant à ce tirage, chaque personne sélectionnée dégage les organisateurs du concours, ses filiales et partenaires de toute responsabilité quant à tout dommage corporel ou matériel qui pourrait découler de l'acceptation et de l'utilisation du prix, la Fondation Bon départ de Canadian Tire du Québec n'étant pas responsable de la réparation effectuée par le garage.
11. Les frais d'immatriculation devront être assumés par le ou la gagnant(e).
12. Les taxes, les frais de transport et de préparation sur le véhicule seront payés par le partenaire, soit l'Association marketing des concessionnaires Chevrolet, Buick et GMC du Québec.
13. Aucun reçu pour usage fiscal ne sera émis à la suite de l'achat d'un billet (règlement de l'Agence du revenu du Canada).
14. Avant d'être déclarée gagnante, la personne sélectionnée pourrait avoir à signer un formulaire standard de déclaration et d'exonération de responsabilité à cet effet.
15. Tout différend quant à l'organisation ou à la conduite du tirage peut être soumis à la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec afin qu'il soit tranché. Un différend quant à l'attribution d'un prix peut être soumis à la Régie uniquement aux fins d'une intervention pour tenter de le régler.

#### **IDENTITÉS DES GAGNANTS**

Les numéros des billets gagnants seront disponibles dès le **vendredi 24 août 2018** sur le site Internet [fondationbondepart.ca](http://fondationbondepart.ca), la page Facebook de la Fondation ([facebook.com/fondationbondepart](https://facebook.com/fondationbondepart)) et seront affichés dans tous les magasins Canadian Tire du Québec.

RACJ – N° XXXX

18 avril 2018